



A La une

La circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations pouvoirs publics / associations De quelle menace parle-t-on (...)

actualités vie associative

La CPCA s'engage pour l'année européenne du bénévolat et du volontariat

Interview croisée CPCA – Centre Français des Fondations

L'intégralité du colloque sur le volontariat en ligne

Réforme des collectivités territoriales : Un débat confisqué, une réforme tronquée ?

actualités de nos membres

CNAJEP : Plan de redressement des finances publiques, une double peine pour la jeunesse ?

Plan de rigueur : Coup de rabot sur les ressources des familles

La ligue de l'enseignement : Un manifeste pour faire société !

Coordination SUD participe à la conférence sur l'efficacité de la contribution des organisations de la société civile

actualités économie sociale

Vers des Etats Généraux de l'ESS

publications et ressources

La Vie Associative n° 13 sur le Service civique sera publiée en septembre !

agenda et rendez-vous divers

La réforme des collectivités territoriales : Journée nationale d'échanges le 30 septembre 2010

Colloque International de Management : gouvernance, Management et Performance des Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Quelles (...)

en attendant une rentrée sous le signe d'une mobilisation associative renforcée...



L'année scolaire s'achève pour la CPCA sur plusieurs rendez-vous marquants.

La réunion du comité de suivi de la Conférence de la vie associative s'est tenue le 29/06, ouvrant des pistes de mobilisation pour la rentrée notamment avec l'annonce de la mise en place d'un comité de suivi de la circulaire du 18/01/2010 sur les relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations sous l'égide du Secrétariat général aux affaires européennes et avec les collectivités territoriales et les associations. Sans attendre la première réunion, très attendue, de ce groupe, la CPCA a publié un communiqué de presse sur cette circulaire et suivra le programme qu'elle s'est toujours fixé : poursuivre le dialogue pour améliorer les outils disponibles et plaider pour un financement public des associations.

Monsieur le Ministre de la jeunesse et des solidarités actives Marc-Philippe Daubresse, en charge de la vie associative, est venu au Conseil d'administration du 5 juillet dernier, réaffirmer son attachement à la question associative et son implication personnelle dans des dossiers centraux tels que la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs ou encore la mise en place d'un nouveau dispositif de Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire en relation directe avec le ministère du Travail. La CPCA restera sur ce point vigilante à être associée aux réflexions en cours pour que la place et le rôle de cette composante essentielle de l'économie sociale que sont les associations soient bien prises en compte.

Enfin, l'été commence sur les prémices du lancement de l'année européenne European Year of Volunteering (EYV) dédiée à l'engagement. La CPCA s'est vu confier le secrétariat exécutif de l'Alliance EYV 2011, le regroupement des associations impliquées dans la réussite de cet événement en France. Nous avons à ce titre désigné 12 représentants associatifs au comité de pilotage animé par la DJEPVA.

La rentrée s'annonce donc riche en implications et en projets. Outre ces dossiers et le suivi général des axes de la Conférence de la vie associative, la CPCA organise le 30 septembre à l'Assemblée Nationale, une journée d'échanges "réforme des collectivités territoriales : quel avenir pour le partenariat pouvoirs publics / associations ?". Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date et vous inscrire en ligne.

D'ici là, la CPCA prend ses quartiers d'été à la fin du mois de juillet... pour mieux vous retrouver dès le 23 août !

A La une

La circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations pouvoirs publics / associations de quelle menace parle-t-on ?

Depuis la première conférence de la vie associative de 2006, la Conférence permanente des coordinations associatives a poursuivi, avec d'autres, le travail de négociation qui a conduit à cette nouvelle étape réglementaire des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics. Ce travail collectif qui a duré 6 mois a été productif, et la voix du mouvement associatif organisé a été, en partie, entendue.

Des principes fondamentaux au cœur de la contractualisation

Des relations contractuelles respectueuses et efficaces entre associations et pouvoirs publics supposent de

- préserver l'**initiative** associative, moteur d'innovations sociales
- garantir de l'**autonomie** des projets associatifs
- sécuriser les relations contractuelles
- co-construire l'intérêt général
- assurer une **éthique** du financement associatif

Ces principes fondamentaux sont quotidiennement défendus et explicités par la CPCA. Ils ont été au cœur des travaux de préparation de la circulaire du 18 janvier dernier.

Des avancées dont le mouvement associatif peut se féliciter

Au regard de ces grands principes, la circulaire du 18 janvier présente un certain nombre d'avancées au titre desquelles

La **pérennisation de notre modèle de subvention** qui favorise la logique de projets, la coopération et la pluralité des partenariats propres à sécuriser les relations contractuelles

La **reconnaissance de la contribution associative à la construction de l'intérêt général** qui place l'objet d'intérêt général au centre des critères d'attribution d'agrèments

La **limitation du recours à la commande publique** pour financer des activités économiques d'intérêt général portées par des associations, propre à préserver l'initiative associative

Des faiblesses persistantes qui devront se résoudre dans la poursuite du dialogue

Bien sûr, ce nouveau texte réglementaire ne résout pour autant pas tous les problèmes et il présente encore des faiblesses qui peuvent être inquiétantes. C'est pourquoi la CPCA réclame l'installation d'un comité de suivi interministériel et partenarial de la mise en œuvre de cette circulaire afin d'avancer des alternatives sur les points d'insatisfaction notamment

la **distinction entre activités économiques et non économiques** issues du projet associatif afin notamment de garantir le financement du projet associatif lui-même au-delà de ses seules activités économiques

la nécessaire mise en place d'une **convention spécifique pour les associations plus petites**

- le **recours à la notion de compensation d'obligation de service public** pour justifier le financement public au-delà de 200 000€ sur 3 ans - alors que la loi de février 2009 proposait un seuil plus acceptable de 500 000€ - dans le cadre d'un mandat d'intérêt général.

Mais pour poursuivre la sécurisation des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics et poursuivre un plaidoyer efficace en faveur du financement public des associations, la CPCA préfère s'inscrire dans une démarche constructive de dialogue, aussi ardue soit elle. La CPCA continuera donc de peser pour améliorer les outils disponibles au service des associations.

C'est pourquoi la CPCA ne souscrit pas à la démarche entreprise pour dénoncer la circulaire et introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat.

Retrouvez ce communiqué [au format PDF](#)

CP Positionnement CPCA sur CPO

Téléchargez notre [positionnement sur la Circulaire du 18 janvier 2010](#)

Eléments de positionnement CPCA CPO

actualités vie associative

La CPCA s'engage pour l'année européenne du bénévolat et du volontariat

2011 sera l'année du bénévolat et du volontariat dans toute l'Union européenne. Les associations françaises se sont réunies en collectif pour animer cette année. L'Alliance EYV 2011 France, dont le secrétariat est assuré par la CPCA, sera une force de concertation, de proposition et d'action pour que l'année européenne du bénévolat et du volontariat soit un succès en France.

Les objectifs de l'année 2011

Quatre objectifs principaux ont été fixés par la Commission européenne :

- Créer un cadre propice au bénévolat et au volontariat ;
- Donner les moyens d'agir, améliorer la qualité du bénévolat et du volontariat ;
- Reconnaître et valoriser le bénévolat et le volontariat ;
- Sensibiliser l'opinion publique.

Ces thèmes inspireront les actions et campagnes de communication qui émailleront l'année 2011 partout en Europe.



Une préparation originale qui émane des associations

Une quarantaine d'associations françaises ayant recours au bénévolat forment depuis février 2010 le collectif (ou Alliance) « European Year of Volunteering » (EYV 2011 France). Sur le modèle du groupe informel constitué à l'échelle européenne, ce collectif allie des associations et coordinations aussi diverses que la Croix Rouge, le Comité National Olympique et Sportif, La Ligue de l'Enseignement, les Scouts et Guides de France, France Bénévolat ou encore Animafac. Après plusieurs mois de travail préparatoire, le collectif propose deux projets phares pour 2011, jugés les plus aptes à créer une dynamique :

Une conférence de consensus sur le thème de l'engagement. Pourquoi la société française a-t-elle besoin de bénévoles aujourd'hui ? Comment faciliter le bénévolat ? Pour approfondir ces questions, la conférence de consensus est une méthode originale de réflexion et de délibération. Un panel de citoyens représentatifs de la population française sera amené à débattre avec des experts, avant de formuler des recommandations à l'adresse des responsables politiques et des médias.

Une journée de mobilisation des bénévoles dans les établissements scolaires, en lien avec l'Education nationale. Quand il s'agit de bénévolat et de volontariat, le témoignage direct est plus marquant que n'importe quelle campagne de communication. Une telle journée sera également un moyen concret et utile de fêter les bénévoles.

Quelles sont les étapes à venir dans la mise en place de ces projets ? La Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives est chargée de transmettre à la mi-septembre le programme national français à la Commission européenne. Le projet de conférence de consensus fera l'objet, à la rentrée, d'une réponse à un appel à projet lancé par la Commission européenne à l'occasion de l'année 2011. Quant au projet d'une journée d'intervention dans les établissements scolaires, il reste à espérer qu'il sera soutenu et pourra aboutir, en partenariat avec l'Education nationale.

interview croisée CPCA - centre français des fondations

Échanges de points de vue entre Béatrice de Durfort, déléguée générale du Centre Français des Fondations, et Julien ADDA, ancien délégué général de la CPCA

Le paysage associatif et des fondations a-t-il évolué de la même façon ces dernières années dans notre pays ? Quelles sont les différences ? Qu'est-ce qui peut les expliquer ?

Julien ADDA, CPCA :

Les 10 dernières années ont été particulièrement déterminantes pour l'évolution du monde associatif dans notre pays au regard de l'émergence d'un dialogue civil avec les différents gouvernements et collectivités territoriales (conférence de la vie associative, charte des engagements réciproques etc.). il y a là la prise en compte d'un mouvement associatif organisé dans la définition et la mise en œuvre d'une politique associative nationale et territoriale. Cette intention découle notamment de la prise de conscience de l'importance des activités économiques d'intérêt général portées par les associations qui représentent jusqu'à 10% de la main d'œuvre dans les territoires. Ce « dialogue civil » émergeant a été aussi rendu nécessaire par les bouleversements de l'action publique avec la « rationalisation des finances publiques » (LOLF 2001), la seconde étape de la décentralisation (2004), la révision générale des politiques publiques (RGPP 2007), la « communautarisation » des relations contractuelles (règlements européens sur les aides d'Etat 2005) etc. Au final, l'action des associations se trouve aujourd'hui profondément modifiée en qualité comme dans la structuration de ces financements. De ce point de vue, on notera un triple effet avec la baisse constatée du financement de l'Etat, la substitution - contestée aujourd'hui - par les collectivités territoriales et l'arrivée des politiques de développement du mécénat... et donc du champ des fondations. L'hyperactivité juridique sur ce champ là tranche avec l'absence, justifiée, de nouveaux statuts associatifs même si les tentations ont été grandes de vouloir distinguer statutairement des catégories d'associations notamment en fonction de leurs niveaux d'activité économique. A l'analyse, et elles ont été nombreuses (ministérielles, parlementaires etc.), on voit pourtant que les associations sont largement distinguées par les règlements et lois qui régissent leurs secteurs d'activité. La loi de 1901 reste donc un socle constitutionnel pour la liberté d'association. Ce fait politique majeur ne veut pas dire que le champ associatif n'est pas en permanence sujet et acteur de réformes juridiques, économiques et politiques. La différence de traitement vient aussi et certainement de la différence ontologique entre l'association (*affectio societatis*) et la fondation (un acte d'affectation de ressources), cette dernière devenant peut être plus encore un outil malléable au service de politiques économiques ciblées.

Béatrice DE DURFORT, CFF :

Depuis que le législateur s'est saisi de la fondation en 1987 il ne l'a plus abandonné et, répondant à des injonctions multiples notamment politiques, il n'a eu de cesse que d'en enrichir le spectre et d'en rendre l'entreprise plus attractive, notamment sur le plan fiscal. L'ambition du Président Chirac de « libérer l'initiative » a rapidement donné lieu au train de mesures « Aillagon » en faveur du mécénat ; la stratégie de Lisbonne en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur a reçu une prompte traduction par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'origine des fondations de coopération scientifique, fondations universitaires ou fondations partenariales. Plus généralement la raréfaction des subventions publiques en faveur du tiers secteur et au bénéfice des causes d'intérêt général a régulièrement encouragé les pouvoirs publics à créer des véhicules facilitant l'initiative privée et contribuant à la diversification de leurs ressources. La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, portée par le ministère de l'Economie et des Finances, est ainsi venue compléter cette panoplie d'organismes sans but lucratif, en consacrant un outil inspiré des « *endowment funds* » à l'américaine : le fonds de dotation. Enfin, la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dessine les contours d'un statut de fondation hospitalière dont on attend les textes d'application. La multiplication des textes législatifs et réglementaires impacte directement le secteur, elle oblige à sans cesse reconsidérer le périmètre des fondations et la compréhension qu'on en a. Elle bouscule un certain nombre de fondamentaux que la jurisprudence du Conseil d'Etat avait peu à peu sédimentés. Ainsi, à côté de la conception vingtiémiste de la fondation, coexiste à présent d'autres formes de fondations autrefois considérées comme des cas d'espèces et aujourd'hui parties prenantes de la redéfinition du périmètre de tout un secteur. Les fondations créées à l'initiative de personnes morales publiques ou encore les fondations majoritairement abondées par des fonds publics illustrent bien ce phénomène. Les nouvelles dispositions statutaires ont ouvert d'importantes possibilités d'innovation dont les opérateurs ont su se saisir. Nous sommes dans une grande période « laboratoire » qui fait naître des innovations passionnantes et de nombreux hybrides. On constate que la fondation, sous ses différentes formes est un outil malléable dont une multitude d'acteurs peut se saisir. Ils n'ont pas manqué de le faire en sorte que le secteur se distingue aujourd'hui par sa jeunesse : il a en effet vu sa population croître de près de 65% entre 2001 et 2009. Le bataillon reste cependant encore confidentiel et compte moins de 2000 acteurs.

Quels sont les principaux défis auxquelles doivent faire face respectivement les associations et les fondations aujourd'hui ?

Julien ADDA : Les associations sont engagées au cœur de la société et donc de ses problèmes majeurs comme les

inégalité, le lien social, la démographie, les territoires etc. Elles ont la confiance de nos concitoyens depuis plusieurs années dans des proportions inédites, y compris sur leurs fonctions économiques et leur capacité à représenter une perspective de sortie de crise ! Est-ce à dire que les pouvoirs publics ou les médias perçoivent la portée de cette confiance et de ces attentes ? Il est évident que les associations seules ne pourront résoudre les crises profondes que nous vivons liés à nos modèles de développement économiques et sociaux. Cela veut dire que des nouvelles alliances doivent se créer entre associations et pouvoirs publics, entre associations et monde de l'entreprise, entre associations et fondations bien sûr dans le champ de plus en plus vaste de la philanthropie. De fait, il est de notre devoir de nous préoccuper de l'unité du monde associatif face à ces évolutions rapides. Les associations ne doivent pas se trouver peu à peu banalisées en sous secteur public (précarisé) ou sous secteur privé marchand (pour ce qu'il en restera). Elles ont donc à revendiquer leurs spécificités (intérêt général, non lucrativité, participation, ancrage territorial, mixité des ressources etc.) au cœur des nouvelles alliances à (re)créer et à amplifier dans les années qui viennent. Le risque est grand de voir le monde associatif poussé vers une concentration encore plus forte de ses moyens au détriment des petites et moyennes structures. Ce risque est inhérent également au développement de la philanthropie. Il faut donc travailler ces sujets en recherchant à chaque fois la réalité des pratiques par rapport à la réalité des besoins, éviter si possible les effets idéologiques.

Béatrice DE DURFORT :

Le secteur des fondations se reconnaîtra dans les enjeux que vous soulevez et se sent interpellé par les difficultés du réseau associatif français et solidaire de ses enjeux. Il ne comprend que trop bien le risque de désintégration sociale qu'il y aurait si le riche maillage associatif venait à s'appauvrir. Le secteur a un enjeu de taille : celui de l'amélioration du degré de connaissance du grand public sur ce que sont les fondations. A la différence des associations, les fondations sont encore peu connues et reconnues, ce qui induit parfois une mauvaise identification des missions et services auxquelles elles entendent contribuer, des ambiguïtés dans la manière de les solliciter, des incompréhensions sur leur processus de gouvernance et modalités d'action. Nous avons vu en vingt ans émerger des fondations à mission distributive, mission longterm négligée, méconnue voire méprisée en France. Or c'est un métier fondamental à l'évolution de tout le tiers secteur. Les fondations doivent le faire connaître, et se rendre accessibles et identifiables. Elles doivent donc développer une meilleure connaissance de leurs parties prenantes pour mieux les associer dans leur projet et jouer leur rôle au sein de la société. C'est à cette condition qu'elles développeront leur capacité de leadership. Les fondations, longtemps essentiellement établissements de bienfaisance, sont encore timides à s'engager dans la dimension de plaidoyer qu'elles ont pourtant motif à déployer. Il faut qu'elles en apprennent les outils et en ambitionnent le projet : du fait même qu'elles accompagnent nombre d'acteurs sur le terrain (principalement associatifs) elles ont la capacité de fédérer les acteurs, de faire remonter les expériences du terrain, d'en proposer des synthèses et d'être force de proposition sous réserve qu'elles relèvent le défi de l'évaluation, avec ses méthodes et pratiques diverses en lui imprimant une marque profondément sociale, retenant comme critères fondamentaux ceux de l'intérêt général. Les fondations en ont la liberté, elles doivent en avoir la générosité. Quelques unes le font avec une remarquable acuité. L'évaluation peut ainsi aller bien au-delà de la simple recherche d'un lien de cause à effet démontrant l'efficacité de l'action de la fondation et prendre la forme d'un outil déontologique, pédagogique, opérationnel, pratique ou même d'un outil stratégique. Elles peuvent ainsi être une voix qui compte dans les débats d'une société si profondément soumise aux pressions du changement et de la crise. Elles ont un temps différent de celui du politique, et une autonomie enviable qui permettent de poser une parole d'autorité et d'ouverture sous réserve qu'elles s'en saisissent. Enfin, il semble nécessaire d'évoquer un défi commun aux fondations menant des activités transfrontalières. Il faut faire en sorte que les structures requises soient en place en Europe pour soutenir l'activité de ces fondations, dont le caractère transfrontalier est de plus en plus marqué. Aujourd'hui, les fondations de ce type rencontrent de nombreux obstacles au développement de leurs projets, sur le plan juridique et fiscal. Les consultations publiques portées par la Commission Européenne ont mis en avant les nombreux obstacles, notamment juridiques et fiscaux, rencontrés par les fondations développant des projets à l'échelle supranationale. L'intérêt d'un statut européen de fondation ayant été démontré, le Commissaire européen au Marché intérieur et aux Services Michel Barnier s'est saisi de ce sujet en intégrant le projet de statut européen de fondation à son agenda. Nous avons à cœur de le faire aboutir avec l'ensemble du réseau des associations nationales de fondations.

Enfin, quelles sont les raisons et les perspectives d'un rapprochement du monde des fondations et des associations ?

Julien ADDA : C'est d'abord le questionnement sur l'intérêt général aujourd'hui : qui le définit ? Qui le porte ? Qui en est le garant ? Pour nous pas de doute, les pouvoirs publics sont les garants de l'intérêt général auquel nous contribuons d'une façon très importante en tant que structure associative. Toutes les associations n'ont pas vocation d'ailleurs à défendre un projet d'intérêt général, celles qui œuvrent dans le champ des politiques publiques y sont forcement. La question est donc posée de la contribution du champ des fondations à la construction de projets d'intérêt général d'initiative privée. Cette question est sous tension aujourd'hui avec l'emballage statutaire autour des fondations pour répondre à des besoins de financement de politiques publiques, issues de l'initiative publique. Est-ce aux fondations de porter opérationnellement des projets d'intérêt général ? Certainement, pour autant il y aurait à débattre d'une meilleure revalorisation du lien entre projets associatifs d'intérêt général et financement d'intérêt général par des fondations redistributives. Ce lien devrait être renforcé au service de l'initiative privée et non en substitution concurrentielle avec des financements et actions publiques. Les associations et les fondations d'intérêt général sont les parties prenantes légitimes pour développer les projets portés par nos concitoyens avec le soutien des pouvoirs publics. Elles ont également beaucoup à partager sur les méthodes et l'éthique de gestion de tels projets.

Béatrice DE DURFORT : L'intérêt général est le moteur de toutes les fondations. Il est leur code ADN et c'est sur ce principe fondamental qu'elles se retrouvent quand bien même leurs missions et pratiques diffèrent. Quant aux interactions existantes entre le secteur des fondations et celui des associations, elles sont protéiformes. En 2007, on recensait une importante majorité (66%) de fondations redistributives, c'est-à-dire de fondations dont l'activité consiste à distribuer des fonds sous la forme de subventions, bourses, prix voire prêts pour des projets d'intérêt général. Parmi ces fondations qui n'agissent pas directement, beaucoup financent des associations. Le financement de certains projets portés par des associations peut avoir un effet levier important. Dans cette perspective, il est essentiel que les associations puissent facilement identifier les fondations actives au sein du domaine d'action qui les intéressent. Les fondations, en tant qu'acteurs stables et pérennes, peuvent être des partenaires à part. Elles ont les moyens et peuvent prendre la liberté de soutenir des associations menant des actions innovantes. A titre d'exemples, la Fondation MACIF a fait de l'innovation sociale le fil conducteur de son activité ... Sans aucun doute les fondations sont au carrefour de multiples initiatives et deviennent ainsi de véritables incubateurs d'idées. Fréquemment les propositions qu'elles formulent influencent les choix de politique publique. L'engagement de la Fondation Nicolas Hulot via le Pacte écologique puis sa participation à la mise en place et au suivi du Grenelle de l'environnement offrent un exemple éloquent de fondation décidée à influencer sur les décideurs politiques et économiques. Par ailleurs, les fondations et fonds de dotation, par leur capacité juridique et les avantages qu'ils présentent sur le plan fiscal, se différencient des associations. Nombre d'associations préexistantes se dotent de leur propre fondation ou fonds de dotation. Citons la Fondation Caritas qui coexiste aux côtés de l'association Secours Catholique, ou encore celui du Fonds de dotation Greenpeace France ou du Fonds de dotation Terre de Liens. D'autres fondations, en plus de travailler en complémentarité avec les associations, font le choix d'articuler leur fonctionnement avec une association spécifique. N'oublions pas enfin que nombre de fondations ont été précédées dans leur genèse par des associations préfiguration transitoires permettant de porter certains projets de fondation à maturité.

L'intégralité du colloque sur le volontariat en ligne

Retour sur l'événement organisé par la CPCA le 28 octobre 2009

A l'occasion de la publication *d'une étude nationale sur le le volontariat associatif*, la CPCA a organisé une table ronde exceptionnelle qui a réuni des chercheurs travaillant sur le volontariat et le monde associatif en France.

L'étude de la CPCA, réalisée dans le cadre de l'appel à projet sur les études d'intérêt national (CDVA - 2008), a mobilisé une dizaine d'associations nationales et a sollicité l'avis de plusieurs centaines de volontaires en activité au sein du monde associatif.

A partir de l'étude des pratiques des associations et de l'écoute attentive des volontaires, ce colloque réunissant chercheurs et praticiens a présenté clairement les problématiques de l'organisation associative (recrutement, accueil, missions, accompagnement etc.) mais aussi les enjeux sociaux (statut, conditions) et sociétaux (insertion, utilité) portés par cet engagement associatif.

Retrouvez l'intégralité de ce débat en audio :

Introduction par **Jacques HENRARD**, Président de la CPCA et **Nadia BELLAOUI**, vice-présidente CPCA en charge de l'engagement associatif

Stéphanie RIZET, sociologue associée au Laboratoire de Changement Social de Paris 7, présentation de l'étude CPCA.

Valérie BECQUET, sociologue associée au CNRS-Cso, pour l'étude Unis-Cité

Licio PALAZZINI, président de ASC Arci Servizio Civile (Italie)

Maud SIMONET (CNRS - Idhe),

Roger SUE (CNRS - Cerlis)

Jacques ION (CNRS - Cresal)

Mathieu HELY (CNRS - Idhe),

Questions et réactions du public

Réforme des collectivités territoriales : un débat confisqué, une réforme tronquée ?

Le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales devrait être définitivement adopté par les parlementaires avant la trêve estivale. Dans l'indifférence quasi-générale.

Un débat confisqué

Alors que le Gouvernement s'était initialement engagé à conduire un débat élargi sur les objectifs et le contenu de la réforme des collectivités territoriales, l'essentiel des orientations inscrites dans le projet de loi, qui concerne pourtant très directement les citoyens, est resté confiné dans un échange bilatéral entre gouvernement et élus locaux. En tant qu'associations, nous ne pouvons que dénoncer ce **contournement délibéré de la société civile**.

Des collectivités réformées

Le projet de réforme ne peut nier l'apport décisif des collectivités à la mise en œuvre de politiques publiques génératrices de lien social, tout comme il ne peut nier leur contribution déterminante à la cohérence de l'investissement pour l'avenir de notre pays.

Cette situation se trouve accentuée par la **réforme concomitante de la fiscalité locale** et des contractions des dotations budgétaires qui privent les élus locaux de leur capacité ainsi que de leur autonomie d'action sur leurs territoires et qui laissent craindre une dégradation des services rendus à la population.

Or, on constate que les réformes en cours marquent une tendance à la recentralisation du pouvoir.

La question du respect de la parité constitue également un enjeu essentiel qui ne doit pas souffrir de recul.

Non à la remise en question de la clause générale de compétence

Si nous sommes conscients que des améliorations doivent être apportées dans la cohérence et l'articulation des champs d'intervention des collectivités, nous rappelons fermement que chaque collectivité ne peut être dessaisie de la préservation de l'intérêt général auquel le mouvement associatif concourt directement à tous les niveaux territoriaux. De plus, les financements croisés doivent demeurer une garantie d'équité entre les territoires et de cohérence des investissements.

Parce qu'elle impacte directement la qualité des services publics et la nature des relations entre les collectivités et leurs partenaires, cette question doit faire l'objet selon nous d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés et des citoyens.

En conséquence, la CPCA - avec ses membres - demande instamment aux parlementaires de préserver l'intérêt fondamental de la clause générale de compétence, et se tient à leur disposition pour contribuer à cette réforme essentielle pour le développement des territoires et le bien-être des populations.



Téléchargez ce communiqué [au format PDF](#)

CP Réforme des collectivités territoriales

Inscrivez vous [au débat organisé par la CPCA le 30 septembre 2010 à l'assemblée nationale sur ce sujet](#)

Actualités de nos membres

CNAJEP : plan de redressement des finances publiques, une double peine pour la jeunesse ?

Le plan d'austérité annoncé par le Gouvernement va avoir des conséquences douloureuses pour les jeunes, qui subissent déjà de plein fouet la crise actuelle. Où sont les promesses du Livre Vert sur la Jeunesse !

Par ses annonces, le Gouvernement vise à endiguer la spirale de l'endettement et à adresser un signal rassurant aux marchés financiers, ceux-là même dont les dysfonctionnements ont précipité la crise actuelle.

De tels objectifs appellent une contrepartie : les dépenses publiques vont être réduites très fortement. La diminution des crédits d'intervention de l'Etat en faveur de l'emploi et la révision à la baisse des aides au logement sont autant de mesures qui aboutiront au creusement des inégalités et à la précarisation des jeunes.

Le Livre Vert aux oubliettes ?

L'annonce de ce plan d'austérité intervient 1 an jour pour jour après la parution du Livre Vert sur les politiques jeunesse, qui déclinait une série de mesures en faveur de l'autonomie des jeunes. Force est de constater que ces ambitions ne sont plus prioritaires.

Un seul exemple : la suppression de la possibilité de cumuler l'aide personnelle au logement (APL) et la demi-part fiscale pour enfant à charge. Loin de contribuer à l'autonomie des jeunes, cette décision risque au contraire de maintenir les jeunes dans une relation de dépendance vis-à-vis de leurs parents. Cette mesure vient hypothéquer la création de nouveaux dispositifs permettant la sécurisation et l'autonomie financières des jeunes.

Les jeunes ont été les premières victimes de la crise. Ils ne veulent pas être sacrifiés par le plan de rigueur.

plan de rigueur : coup de rabot sur les ressources des familles

Un communiqué de L'UNAF

Après la réduction du train de vie de l'Etat, ce sont les familles qui sont les premières visées par les économies annoncées par le Ministre du budget le 6 juillet 2010.

Dans le livre vert pour l'autonomie des jeunes, publié il y a moins d'un an, le coût du logement des étudiants était souligné comme un problème majeur. Aujourd'hui, le gouvernement entend forcer les parents à choisir entre demi part fiscale et Aide Personnalisée au Logement (APL), réduisant encore leur marge de manœuvre pour soutenir leurs enfants à poursuivre leurs études.

L'UNAF s'insurge : ce n'est pas l'allocation logement qui fait l'autonomie financière des jeunes. Pour poursuivre leurs études, les enfants peuvent avoir besoin d'être logés en dehors du logement familial, cependant ils restent à la charge complète de leurs parents. Cette mesure est donc injuste !

Ce sont les familles issues de classes moyennes qui subiraient le plus violemment cette mesure. Elles peinent déjà à supporter financièrement les études de leurs enfants, cette mesure fiscale rendrait les études encore plus onéreuses, voire impossibles.

C'est pendant les études supérieures qu'un enfant est le plus coûteux pour sa famille. L'UNAF s'élève contre cette sanction financière des familles au moment où elles en ont le plus besoin.

Autre mesure annoncée : la remise en cause partielle des aides pour l'emploi d'un salarié à domicile. L'UNAF

rappelle que de nombreuses familles sont obligées de recourir à une garde d'enfant à domicile faute d'autres modes de garde disponibles. Cette mesure qui alourdit la charge pour garde d'enfants est en contradiction avec l'objectif d'aider les familles à accueillir la naissance d'un enfant tout en conservant une vie professionnelle.

Enfin, l'UNAF juge particulièrement regrettable que les personnes handicapées soient également visées par ces premières mesures.

La ligue de l'enseignement : un manifeste pour faire société !

Le 27 juin, lors de son Congrès, la Ligue de l'enseignement a adopté un manifeste : "Faire société".

Pourquoi faire société ? Parce que la société française est travaillée par de nombreuses fractures. Parce que, depuis plusieurs années déjà, un sentiment de défiance l'anime. C'est afin de relever le défi, et d'appeler l'ensemble des composantes de notre société à le faire avec elle, que la Ligue de l'enseignement a décidé de rendre public un tel manifeste.

Notre pays a besoin d'un véritable contrat civique et social afin de retrouver sa cohésion et de faire en sorte que chacun y ait sa place. Pour cela, la Ligue de l'enseignement rappelle quatre conditions :

Notre pays doit faire confiance à sa population, dans toute sa diversité.

Il doit également faire le choix d'une société plus juste et plus solidaire, avec une économie recentrée sur la satisfaction des besoins humains.

Notre société doit retrouver son caractère laïque et fraternel afin que tous se sentent concernés par la recherche de cette unité.

Et puis, on ne fait pas société avec des hommes et des femmes qui ne soient libres et responsables : grâce à l'éducation première et à la formation tout au long de la vie.

Pour la Ligue de l'enseignement, ces missions-là demandent l'activation rapide de quatre leviers puissants :

Recomposer l'action publique afin que chacun accède aux biens communs et aux services,

renouveler les pratiques démocratiques à l'époque où elles sont mises à mal,

repenser la solidarité dans la société des individus alors que quatre générations doivent apprendre à vivre ensemble,

et enfin développer une véritable politique de reconnaissance qui donne à chacun, dans l'égalité, sa place, quels que soient sa couleur, son genre, son origine et sa domiciliation.

Beaucoup trop de nos concitoyens ont le sentiment d'être exclus du jeu social. Ils en éprouvent une profonde mésestime d'eux-mêmes, et les cadres collectifs recouvrent de moins en moins leur confiance...

La Ligue de l'enseignement croit profondément que la société française, qui a des atouts, peut relever les défis d'une époque dont les perspectives ont profondément muté. Ensemble, nous pourrions désencombrer l'avenir et retrouver le goût de vivre ensemble dans un même pays, une même société, ouverte sur l'Europe et le monde.

coordination sub participe à la conférence sur l'efficacité de la contribution des organisations de la société civile

Les 28 et 29 juin, Coordination SUD a participé à la conférence sur l'efficacité de la contribution des organisations de la société civile (OSC) co-organisée par CONCORD et la plate-forme des ONG espagnole. Cet événement a rassemblé une vingtaine de plates-formes et réseaux européens. Elle a permis d'échanger et de travailler sur des sujets tels que l'évaluation et l'impact, la transparence, les partenariats multi-acteurs, le genre et l'approche basée sur les droits humains. Un ensemble de propositions a été élaboré, qui devrait être repris et discuté lors de la première conférence globale de l'Open forum sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement prévue à Istanbul en septembre 2010, et en préparation du prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui aura lieu à Séoul en 2011.

Pour plus d'information, contactez [Catherine Perroud](#)

Actualités économie sociale vers des états généraux de l'ess

De nombreux acteurs de l'ESS, réunis dans le cadre du Labo de l'ESS, proposent de réfléchir collectivement à l'organisation d'Etats Généraux de l'ESS, qui débuteraient à l'automne 2010 et se termineraient à l'été 2011, à moins d'un an des élections présidentielles.

Les Etats généraux de l'ESS seront une marche de longue haleine vers un événement « point d'orgue » prévu pour juin 2011. Ils devront notamment permettre à l'Economie sociale et solidaire de peser dans les élections présidentielles de 2012. Le premier acte de cette opération est fixé le **29 septembre prochain** à l'occasion d'une réunion de lancement sur Paris.

« *Quelles formes concrètes faut-il donner aux Etats généraux de l'ESS ?* »

le Labo vous invite à compléter le questionnaire « *Vers des Etats généraux, votre contribution* » d'ici au 3 septembre prochain afin de faire connaître vos idées et les possibles moyens de votre participation.

La synthèse des réponses obtenues permettra de proposer, à l'occasion de la réunion de lancement du 29 septembre, les modalités de déroulement de cette opération de grande ampleur.

A l'initiative du Labo de l'ESS, le texte de *l'Appel vers des Etats Généraux de l'ESS* et ce projet vous sont proposés par :

Claude AlphanDéry (Initiateur le Labo ESS/Président d'honneur France Active), Gérard Andreck (Président CEGES), Yannick Barbançon (Président CN-CRES), Christiane Bouchart (Présidente RTES), Jean-Claude Dettileux (Président GNC), Jacques Henrard (Président CPCA), Bruno Lasnier (Président MES), Alain Philippe (Président Fondation MACIF), Christian Sautter (Président France Active), Hugues Sibille (Président Avise), François Soulage (Président Secours Catholique), Jean-Pierre Worms (Vice – Président FONDA).

publications et ressources

La vie associative n°13 sur le service civique sera publiée en septembre !

Ce nouveau numéro du magazine de la CPCA vise à informer sur les principaux constats, enjeux, et perspectives du service civique pour les associations. Il sera disponible courant septembre en version papier et en téléchargement libre sur le site internet de la CPCA.

Cette nouvelle publication permettra de valoriser et d'illustrer les résultats de l'enquête CPCA réalisée en 2009, *"l'analyse du potentiel et des freins au développement des formes d'engagements associatifs en France"*, ainsi que du *colloque CPCA sur le service civil volontaire* qui s'est tenu en octobre dernier.

La Vie Associative n°13 reviendra également sur la proposition de création d'un **Comité de la charte, instance d'autorégulation pour les associations qui mettront en œuvre le service civique.**

En voici le sommaire général :

1- La loi sur le service civique et son appropriation par le monde associatif

- a) Une perspective historique
- b) Le débat parlementaire
- c) Le processus de concertation entre associations et pouvoirs publics
- d) Le cadre réglementaire

2- Les enjeux sociétaux du service civique

- a) Une culture du volontariat encore balbutiante
- b) Le service civique : au delà ou en deçà de l'emploi ?

3- La mise en œuvre du service civique

- a) Les associations
- b) Les collectivités territoriales

4- Et demain ?

Le comité de la charte, une instance d'autorégulation pour le monde associatif

Ce nouveau numéro pourra être commandé en version papier ou téléchargé librement depuis le [site internet de la CPCA](#).

agenda et rendez-vous divers

La réforme des collectivités territoriales : journée nationale d'échanges le 30 septembre 2010

Avec le décryptage de notre grand témoin Georges GONTCHAROFF, administrateur de l'ADELS

Nous vous l'annonçons pour le printemps mais des difficultés de mobilisation des représentants d'élus nous avait contraint à repousser à une date ultérieure. Ça y est ! la CPCA organise en septembre sa journée nationale d'informations et d'échanges sur la réforme des collectivités territoriales.

Cette journée intitulée **Réforme des collectivités territoriales : Quel avenir pour le partenariat pouvoirs publics / associations ?** se tiendra le **jeudi 30 septembre 2010 à l'Assemblée Nationale**.

M. Georges GONTCHAROFF en sera le grand témoin. Il nous expliquait au printemps dernier dans une vidéo *les enjeux de cette réforme pour la vie associative locale*.

Nous voulons faire de cette journée un point d'information, et d'alerte, sur l'économie générale de la réforme et ces implications possibles sur la vie associative locale. Des tables rondes permettront de présenter des préoccupations portées par une ou plusieurs coordinations de la CPCA avec, à chaque fois, un témoignage d'une CPCA régionale, chaque table ronde donnant ainsi un **espace d'expression sectoriel et régional sur des enjeux transversaux à la vie associative**. Les éclairages **politiques d'élus locaux** viendront éclairer les échanges. Des temps de discussion a et de témoignages seront ménagés après chaque table ronde.

La journée devrait s'articuler en deux grands axes :

la question démocratique d'une part qui couvre les questions liées à l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités électives, la vitalité de la démocratie locale, la proximité et la concertation des corps intermédiaires, la place de la parole de la société civile...

la question politique d'autre part : les compétences et les financements de ces compétences, la péréquation économique entre les collectivités, le soutien aux territoires ruraux...

Un programme plus précis vous sera proposé à la rentrée. En attendant vous pouvez d'ores retrouver *le communiqué de presse de la CPCA sur ce sujet*, retenir la date et vous inscrire en remplissant le formulaire ci-dessous.

Inscription 30 septembre 2010

Nom [Obligatoire] :

Prénom [Obligatoire] :

Fonction :

Organisation [Obligatoire] :

Courriel [Obligatoire] :

Veillez entrer une adresse e-mail valide (de type vous@fournisseur.com).

Téléphone :

Je souhaite être inscrit(e) à la lettre d'information de la CPCA [Obligatoire] :

- oui
 non

Valider

colloque international de management : gouvernance, management et performance des entreprises de l'économie sociale et solidaire. quelles spécificités ?

Ce colloque international se tiendra à Lyon les 4 et 5 novembre 2010, en présence de Jacques Henrard, Président de la CPCA

Enjeux, objectifs et thématiques du colloque

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente aujourd'hui, en Europe, près de 10 % de l'emploi total et même plus dans certains pays, dont la France. Avec la crise, ce secteur prend une importance sociale, économique et politique croissante. La gestion des coopératives, mutuelles, fondations et associations est ainsi doublement interrogée en interne vis-à-vis de leurs « propriétaires » disposant de motivations particulières (socio-économiques) et vis-à-vis de leurs communautés et territoires (relations aux partenaires publics et aux citoyens). C'est pourquoi la performance de ces organisations prend nécessairement une dimension sociale voire sociétale. Les logiques de fonctionnement et d'action des managers de l'ESS sont, elles aussi, souvent particulières, hybrides et parfois paradoxales. Elles remettent en cause les découpages et frontières classiques du management ainsi que les modèles de rationalité associés (public/privé, marchand/non marchand, intérêt collectif/intérêts particuliers...). Face à une telle complexité, les principes et les outils de gestion de ces entreprises sont-ils alors spécifiques ? Ces entreprises sont-elles à l'origine d'innovations managériales et sociales particulières ? Comment concilier solidarité et efficacité dans un univers de plus en plus concurrentiel ? L'évolution marchande et financière comme les problématiques de développement durable interrogent également le mode de fonctionnement et l'avenir de ces organisations.

L'objet du colloque est de confronter les travaux de recherche en gestion portant sur les organisations de l'ESS aux pratiques et besoins des dirigeants et managers de ces entreprises. Il s'agit de savoir comment renouveler les stratégies et les modèles de management sans pour autant renier les valeurs et les principes fondamentaux de l'ESS. Le colloque peut aussi être l'occasion de mesurer l'intérêt des disciplines proches de la gestion (droit, économie, histoire, philosophie, sociologie...) dans la compréhension du management de ces organisations.

**Programme
prévisionnel
colloque 4 et 5
novembre 2010**

Ce colloque international est centré autour de 3 thématiques clés : la gouvernance, les pratiques de management et la performance des entreprises de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations et fondations). Il est également un moment privilégié pour partager des connaissances et des expériences avec des collègues européens (Allemagne, Belgique, Suède, Suisse...) et nord-américains (Canada, États-Unis...) spécialistes du management de l'économie sociale.

Plus d'informations sur le [site de l'IAE de Lyon](#)

La lettre bi-mensuelle d'information de la CPCA est éditée par le service communication de la Conférence permanente des coordinations associatives. Sa publication peut être suspendue dans l'attente de nouveaux éléments d'actualité.

Se désabonner

Contact : info@cpca.asso.fr - Tél. : 01 40 36 80 10